

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 21552 du 8 novembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ1723961S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu la circulaire n° 219 du 14 avril 2017 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2017 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 8 novembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier de réserve du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Berlemont Guy	NIGEND : 92 094
Cormier Alain	NIGEND : 111 337
Schreck Jean-Michel	NIGEND : 101 981
Mie Jean-Yves	NIGEND : 122 982
Chemin Jean-Louis	NIGEND : 85 695
Milville Jean-Luc	NIGEND : 104 692

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Tayot Olivier	NIGEND : 258 099
Aigueperse Jean-Luc	NIGEND : 97 034
Rossi Louis	NIGEND : 70 764

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Navarret Sébastien	NIGEND : 257 008
Viau Gérald	NIGEND : 258 354
Perrier Mathieu	NIGEND : 257 245
Labrunie Laurent	NIGEND : 197 871
Durand Olivier	NIGEND : 255 067
Bire Gérald	NIGEND : 122 241
Ruven Lionel	NIGEND : 257 761
Serafini Bruno	NIGEND : 257 935
Michaud Laurent	NIGEND : 256 804
Abrantes Sabrina	NIGEND : 211 096

Gazonnaud Alain NIGEND : 103 872
Terris Michel NIGEND : 114 530
Gravouil Jean-Yves NIGEND : 121 695

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Tilly Gilles NIGEND : 113 152
Chapeau Jean-Claude NIGEND : 115 753
Galataud Bruno NIGEND : 118 019
Becam Pascal NIGEND : 116 749
Teillet Christophe NIGEND : 120 394
Marquet Pierre NIGEND : 121 621
Van De Winckele Pierre NIGEND : 109 158
Doin Joël NIGEND : 122 634
Rebeyrat Dominique NIGEND : 134 288
Fonseca Eric NIGEND : 246 400
Geneix David NIGEND : 255 531
Buisson Jacques NIGEND : 254 094
Cantoro Stéphane NIGEND : 254 160
Marelli Olivier NIGEND : 256 623
Carenton Fabien NIGEND : 254 178
Gubert Thierry NIGEND : 320 161
Pimpin Jean-Baptiste NIGEND : 257 305
Mazeron Mathias NIGEND : 256 737
Giry Hélène NIGEND : 278 311

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale*

Pour le grade de major de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve : néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 novembre 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVIDA